

## Assemblée communale du 3 juin 2014

\*\*\*\*\*

En présence de 15 personnes, M. Luc Déglise, syndic, ouvre cette assemblée communale ordinaire en saluant tous les participants et en les remerciant d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil communal.

Se sont excusés : Ludovic Déglise, Fabien Déglise, Emilie Déglise, Jean-Louis Lauper, Bastien Gendre, Mélanie Gendre, Lisa Gendre, Laurent Kilchoer, Mireille Gendre, Benjamin Gaillard.

L'assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille d'Avis Officiels du 23 mai 2014 et par tout-ménage. Selon l'art. 18 de la LCo, l'assemblée vote à main levée, à moins qu'une demande de vote à bulletin secret soit expressément demandée et acceptée par 1/5 des citoyens présents.

Le tractanda suivant est proposé aux citoyens :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Rapport d'activité du Conseil communal
3. Comptes 2013 : présentation et approbation
4. Election de la commission communale d'aménagement
5. Divers

Aucune remarque n'est émise au sujet du tractanda.

Sont nommés scrutateurs : M. Alessandro Geraci et M. Roch Dupraz

Le Syndic transmet les mutations du contrôle des habitants, enregistrées depuis la dernière assemblée communale, soit :

**Population:** 86 habitants dont 53 électeurs et électrices et 23 personnes de nationalité étrangère. 15 enfants et jeunes ont moins de 18 ans.

### Départs depuis la dernière assemblée :

M. Petronilho Gamas Filipe pour le Portugal  
Mme Janine Barrett pour la commune de Fribourg

### Arrivées depuis la dernière assemblée :

M. Marcin Dariusz Etlinger, arrivée le 1<sup>er</sup> mai 2014 à la Rte de la Gruyère 92

### Décès :

Aucun

## **Naissances :**

Aucune

### **1. PV de l'assemblée communale du 12 décembre 2013**

Comme mentionné sur l'invitation à l'assemblée communale, le procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2013 ne sera pas lu. Il était à disposition des citoyens sur le site internet de la commune ou au bureau communal.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2013 est accepté, sans modification, avec remerciements à son auteur.

### **2. Rapport d'activités du Conseil communal**

Le Syndic informe les citoyens du rapport d'activités du Conseil communal :

Depuis la dernière séance, le Conseil communal s'est réuni à 11 reprises et a traité principalement les sujets suivants :

#### a) Révision du plan d'aménagement local

Le Conseil communal a entrepris les démarches en vue de la révision du plan d'aménagement local, conformément à la loi cantonale en vigueur. Il a été décidé de procéder à cette révision étape par étape, en collaboration avec le bureau Artefact. Pour l'instant, une seule séance a eu lieu. Pour la suite, il convient, tout d'abord, de nommer une commission d'aménagement. Les travaux de la première étape consistent à programmer la révision et définir les objectifs. Le but est de déposer le dossier en examen préalable au SeCA avant le 31 décembre 2014.

#### b) Contrôle caméra

Un contrôle caméra des canalisations a été réalisé. Le rapport d'analyse, étudié par notre ingénieur M. Brügger, ne souligne aucune aggravation notable de nos collecteurs eaux usées depuis 2008. La déformation constatée il y a quelques années, semble stable. Les légères déformations horizontales nous obligent à curer ces canalisations régulièrement.

#### c) Route communale

Les travaux ont été réalisés à la satisfaction du Conseil communal, en février-mars 2014, conformément au devis, mise à part un boudin qui a dû être posé le long de la route vers le Chemin de Villarsel 7.

A ce jour, nous n'avons pas reçu la facture de l'entreprise. Cependant, l'obtention des subventions du SAGRI (Service de l'agriculture) nous a été garantie.

De plus, les points limites arrachés dans le cadre de ces travaux ont été rétablis.

d) Fusion

Une pré-étude de fusion entre les communes d'Ependes, Arconciel, Senèdes et Treyvaux a démarré ce printemps. Le Conseil communal a décidé de ne pas intégrer ce groupe de travail pour les raisons suivantes :

- Notre commune n'a aucune convention ou tâche intercommunale qui nous lie uniquement avec ces communes.
- Il y manque la présence d'une pôle régional (Marly ou Le Mouret) dans ce projet, afin d'étudier un projet de fusion à échelle régionale.

Le Mouret va prochainement lancer un sondage auprès de sa population afin de savoir s'il existe un intérêt à entreprendre une pré-étude de fusion avec les communes de la région.

e) Eau potable :

Le Conseil communal s'est préoccupé, dernièrement, de remplacer des compteurs d'eau. En effet, de nombreux compteurs dataient encore de la construction du réseau du GAME, soit environ 40 ans, alors que la durée de vie d'un compteur est d'environ 20 ans.

Ainsi, le Conseil communal a décidé de procéder au remplacement de 5 compteurs en 2013 et de 4 compteurs en 2014. A ce jour, il reste encore 5 compteurs qui ont entre 20 et 30 ans d'âge, dont le remplacement est prévu pour le budget 2015.

Pour information, une conduite d'eau s'est rompue le 20 février 2014 derrière la maison de Roch Dupraz. Les réparations ont très vite été entreprises. La cause de la rupture est une pierre se trouvant sur la conduite. Avec le temps, celle-ci a quelque peu bougé puis perforé la conduite.

f) Epuración

Selon l'article 33 de la loi sur l'épuration, la taxe d'exploitation sert à couvrir les charges liées aux volumes de consommation. Elle est calculée par m<sup>3</sup> d'eau consommée. Les communes ont 8 ans pour modifier leur règlement communal en matière d'épuration (charges couvertes à 100 % par les produits)

g) Déchets

Suite à l'intervention de M. Leo lors de la dernière assemblée communale, le Conseil communal a étudié les diverses possibilités d'évacuation des déchets ménagers durant les mois d'été, étant donné que le ramassage est prévu pour les mois de mai, juillet et septembre. Les options à étudier étaient :

- Augmenter la fréquence du ramassage en été (2 ramassages supplémentaires en juin et en août)
- Création d'un compost communal à différents endroits de la commune

Une petite étude de faisabilité a rapidement démontré que la première solution était la meilleure. C'est pourquoi, à titre d'essai cette année, le Conseil communal a décidé de prévoir 2 ramassages supplémentaires en juin et en

août. Dans le courant de l'automne, il procédera à une évaluation afin de savoir si cette mesure doit être mise en place définitivement ou si une autre solution doit être envisagée pour répondre à la problématique.

Les citoyens ont reçu toutes les informations relatives à ces 2 ramassages supplémentaires par un tout-ménage distribué en même temps que la convocation à cette assemblée.

#### h) Agent AVS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, notre secrétaire communale est agent AVS pour notre commune, comme le prévoit la législation cantonale.

Elle remplace Luc Déglise qui a fonctionné durant 15 ans, dont les 2 dernières années à titre intérimaire, puisque, selon la législation cantonale, c'est la secrétaire communale en place qui aurait dû assumer cette tâche. Comme la commune se trouvait en période de changement de secrétaire, il n'était pas opportun de nommer une personne pour 1 année et ensuite de rechanger. Ces démarches ont été entreprises en accord avec la caisse de compensation du canton de Fribourg.

#### i) Divers

- Le règlement communal du droit de cité a été approuvé par les instances cantonales.

- Un concept cantonal de gestion des objets trouvés a été mis sur pied par le canton (EasyFind). Il s'agit d'une plate-forme (gratuite pour les communes) permettant aux citoyens d'annoncer tout objet perdu ou trouvé dans la commune. Chaque commune a ou va créer sa propre plate-forme.

- La traditionnelle sortie des 3 conseils a eu lieu le 22 mars dernier, organisée par la commune de Marly. La journée a débuté par la visite du musée Cardinal, apéritif puis repas au home des Epinettes. L'après-midi a été agrémenté d'une joute de tir intercommunale au petit calibre. Cette journée, très conviviale, permet des échanges intéressants, sans protocole.

- Notre commune participera à la fête du 1<sup>er</sup> août, organisée par la commune de Marly.

- Des avant-projets de loi ont été étudiés par le conseil communal :

- Mesures structurelles touchant l'enseignement
- Modification de la loi sur le service dentaire scolaire
- Modification de la loi sur les archives

En plus des points susmentionnés, le Conseil communal a traité les affaires courantes, participé aux assemblées de délégués des associations intercommunales et régionales et aux diverses commissions ; ces membres sont aussi actifs dans plusieurs comités ou groupe de travail intercommunaux. Tout ceci représente un engagement important et le syndic en profite pour remercier ses collègues du conseil

communal pour leur disponibilité. Ses remerciements vont également au personnel administratif : leur travail est reconnu et apprécié. Il remercie également toutes les personnes qui s'investissent pour la commune par le biais de commission ou toute autre forme de travail (fontainier, entretien des routes, etc.)

La discussion est ouverte.

Frédéric Gendre demande où s'est rompue la conduite d'eau, le 20 février dernier ? Le syndic l'informe que c'était dans le pré situé derrière les maisons Henguely et Dupraz.

La parole n'étant pas demandée, le Syndic passe au point suivant du tractanda.

### **3. Comptes 2013**

Le syndic présente les comptes 2013 de la commune et apporte quelques précisions :

#### **FONCTIONNEMENT**

##### ***Administration***

Charges : CHF 35'800.45

Produits : CHF 506.20

Une différence de CHF 1'000.— par rapport au budget est signalée pour les frais de téléphone ; celle-ci provient de l'installation d'internet au four communal.

##### ***Ordre public***

Charges : CHF 4'765.60

Produits : CHF 2'979.15

Les charges budgétisées, notamment pour les sapeurs-pompiers et les curatelles, sont un peu moins élevées dans les comptes.

##### ***Enseignement / formation :***

Charges : CHF 126'308.30

Produits : CHF 31'350.—

Les charges sont quasi identiques à l'année dernière. Aucune remarque particulière

Henri Gendre demande quels sont les produits de ce chapitre  
Luc Déglise l'informe qu'il s'agit du bus scolaire. Nous payons l'intégralité des factures de transport scolaire de Villarsel-sur-Marly et facturons au pot commun le 50% des frais. Un décompte annuel est ensuite produit pour le pot commun avec un solde à payer pour chaque commune.

**Culte, culture et loisirs : variation de CHF 900.—**

Charges : CHF 1'226.15

Produits : CHF 0.00

A relever des charges de CHF 600.— pour le Conservatoire alors que le budget prévoyait CHF 1'500.—

**Santé**

Charges : CHF 26'218.85

Produits : CHF 1'124.45

A relever une augmentation pour les soins spéciaux, les autres postes restant relativement stables.

**Affaires sociales : variation de + 2'000.—**

Charges : CHF 35'346.15

Produits : CHF 0.00

L'augmentation provient, principalement, du service social (budget : CHF 6'300.— et comptes CHF 7'400.—)

**Transport :**

Charges : CHF 7'083.20

Produits : CHF 0.00

Aucune remarque particulière.

**Protection des eaux :**

Charges : CHF 17'770.40

Produits : CHF 15'100.05

Aucune remarque particulière.

**Eau :**

Achat d'eau : CHF 3'338.20

Vente d'eau : CHF 3'526.10

Un montant de CHF 1'790.90 représente le changement de compteurs d'eau.

**Epuration :**

Participation à la STEP : CHF 3'760.10

Attribution à la réserve : CHF 891.05

Produits des taxes d'utilisation : CHF 4'751.15

**Déchets :**

Facturation des taxes de base : CHF 3'408.85

Facturation des taxes d'utilisation : CHF 440.00

A relever une ristourne de CHF 241.85 pour le recyclage du verre.

**Economie :**

Charges : CHF 0.00

Produits : CHF 0.00

**Finances :**

Charges : CHF 16'477.60

Produits : CHF 217'234.20

Les rentrées fiscales sont plus ou moins conformes au budget.

Au total, les comptes 2013 laissent entrevoir un total de charges de CHF 270'996.70 et de produits de CHF 268'294.05, soit un déficit de CHF 2'702.65

## **Investissements**

**Santé** : CHF 210.75. Ce montant concerne l'hôpital cantonal, Bertigny IV.

**Routes** : CHF 80'000.— au budget et CHF 0.00 dans les comptes. L'entretien n'a pas pu être réalisé en 2013. Ce montant a été reporté pour 2014

**Protection et aménagement du territoire** : CHF 4'628.— pour le contrôle caméra des conduites d'eau.

**Finances et impôts** : montant négatif de CHF 4'649.—. Il s'agit de la dissolution d'une provision de CHF 9'000.— passée en transitoire.

A la lecture du bilan, Henri Gendre demande, pour le poste débiteur impôts des années antérieures, de quelles années il s'agit. Le syndic ne peut répondre exactement à cette question, toutes les années antérieures à l'exercice en cours sont incluses dans ce poste.

Henri Gendre désire également savoir qui évalue la situation des débiteurs. Luc Déglise l'informe que la caissière, selon les démarches entreprises (rappels, poursuites, etc) connaît déjà la situation de ces débiteurs. Le responsable du dicastère ainsi que la fiduciaire procèdent également à l'évaluation de la situation.

Luc Déglise passe la parole à Roch Dupraz, membre de la commission financière pour la lecture de leur rapport :

### ***Rapport de la commission financière de la Commune de Villarsel-sur-Marly***

***Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs,***

***En vue de l'adoption des comptes 2013 et selon le mandat qui leur a été confié, les membres de la Commission financière se sont réunis le mercredi 21 mai 2014, au domicile de Monsieur Luc Déglise, responsable du dicastère des finances de notre commune.***

***Notons aussi que le président de la commission financière, la boursière communale et le responsable des finances se sont retrouvés le 30 avril 2014 à la fiduciaire Fidubor. Fidubor, nommée par l'assemblée communale du 12 décembre 2013, a donc été mandaté afin de réviser et d'attester la bonne forme des comptes 2013 de la commune de Villarsel-sur-Marly.***

***La commission financière a examiné l'état des comptes et les comparatifs au budget de cet exercice.***

### **Comptes de fonctionnement**

***Après un contrôle, compte par compte, la commission financière souhaite relever quelques points :***

#### ***Administration :***

***Le compte 02.318.1 (frais administratifs) est deux fois plus élevé que son budget. Ceci s'explique par l'installation et l'abonnement de la ligne internet pour le bureau communal***

**Enseignement et formation :**

Les comptes 21.352.0 et 21.352.1 ont diminué, à eux d'eux, d'env. CHF 4'000.— en comparaison avec le budget. Le responsable des finances nous a expliqué que la clé de répartition dépend partiellement de la péréquation financière intercommunale (indice IPF) ; or, cet indice a baissé pour notre commune pour l'année 2013.

**Protection et aménagement de l'environnement :**

Le compte 70.313 (achat de compteurs) a augmenté de CHF 590.—. Ceci est dû à l'achat de compteurs d'eau.

Le compte 70.435 (vente d'eau) subit une diminution de CHF 1'974.—, tout comme proportionnellement les achats d'eau (compte 70.312.0).

**Finance et impôts :**

Le compte 942.423.1 (loyers des parchets, domaine et alpages) augmente de CHF 2'500.—, correspondant à l'indemnité de 25 ans versée par Swisscom pour le coffret situé sur une parcelle communale.

**Résultats des comptes de fonctionnement**

La commission s'est penchée sur la situation financière de la commune qui montre un déficit de CHF 2'702.65. La commission financière remarque tout de même que le déficit est moindre que prévu. La commission financière remercie, par l'occasion, l'assemblée communale d'avoir accepté l'augmentation de taxe sur les déchets ainsi que l'augmentation de la contribution immobilière qui va sans doute améliorer la situation de notre commune.

**Budget des investissements**

Nous n'avons aucune remarque en ce qui concerne le budget des investissements.

En guise de conclusion, nous vous recommandons d'accepter ces comptes tels qu'ils vous ont été présentés. Le président de la commission financière tient à rapporter quelques mots échangés lors de la réunion de la réunion du 30 avril 2014 avec Fidubor.

Il a été dit que la tenue des comptes était parfaite et que le budget était respecté. Mme Oberson, la boursière, a su compléter et justifier tous les points soulevés par la fiduciaire. Selon leur appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi sur les communes. Elle recommande donc, aussi, d'approuver l'exercice comptable 2013.

Enfin, nous remercions le responsable des finances qui a répondu à toutes nos attentes ainsi que Mme Stéphanie Oberson, la boursière, pour son travail précis et soigné.

Pour la commission financière

Bernadette Gendre

Roch Dupraz

Benjamin Gaillard, président

Fait à Villarsel-sur-Marly, le 29 mai 2014

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent les comptes 2013 de fonctionnement et d'investissement s'expriment par main levée ».

**OUI :** 15  
**NON :** 0  
**ABSTENTION :** 0

Les comptes 2013 de fonctionnement et d'investissement sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

#### **4. Election de la commission communale d'aménagement**

Luc Déglise présente l'article de loi concernant la création de la commission communale d'aménagement. Celle-ci doit être composée au minimum de 5 personnes dont la majorité est élue par l'assemblée communale.

L'idée du Conseil communal est de constituer une commission dont deux personnes sont désignées par le Conseil communal et de faire élire les 3 autres membres par l'assemblée. Ainsi, le Conseil communal propose les candidats suivants :

Désignés par le Conseil communal : Luc Déglise et Alphonse Kilchoer  
Candidats proposés par le Conseil communal à l'assemblée communale : Frédéric Gendre, Beatrice Lehner et Myriam Gaillard.

Henri Gendre désire savoir quel urbaniste a été choisi par le Conseil communal. Il s'agit du bureau Artefact (M. Augustoni)

Henri Gendre demande également si les 3 membres élus par l'assemblée communale peuvent être membre du conseil communal. Le syndic lui répond par l'affirmative.

Henri Gendre demande plus de précisions par rapport aux travaux à réaliser. Luc Déglise confirme que, pour l'instant, les travaux effectifs à réaliser sont la révision du PAL, sous forme d'une adaptation exigée par la législation, puisque les périmètres d'habitat rural seront transitoirement en zone agricole dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Dans le cadre de cette révision, l'idée est de transférer ces PHR en zone à bâtir ou en zone de périmètre d'habitat à maintenir. Si la commune n'entreprend aucune révision, les parcelles en périmètre d'habitat rural seront définitivement en zone agricole.

L'objectif est de mettre en route, avant la fin de l'année, la demande préalable, indépendamment de la nouvelle LAT.

Luc Déglise demande à l'assemblée si une autre personne que celles proposées par le Conseil communal brigue un siège de membre de cette commission ; aucun citoyen ne s'annonce.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé à la nomination de la commission d'aménagement comme proposé par le Conseil communal.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent la nomination de Frédéric Gendre, Beatrice Lehner et Myriam Gaillard pour la commission communale d'aménagement s'expriment par main levée ».

**OUI :**                    **15**  
**NON :**                     **0**  
**ABSTENTION :**       **0**

La proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Le syndic informe que la première séance de la commission d'aménagement aura lieu le 16 juin prochain, à 20h00 au four communal.

## **7. Divers**

Alessandro Geraci demande si le Conseil communal est informé de l'avenir des terrains voisins de sa parcelle, suite à la mise en faillite. Le syndic lui répond que le conseil communal n'a aucune information à donner à ce sujet.

Alphonse Kilchoer rappelle que la commune recherche des jeunes pour intégrer le corps des sapeurs-pompiers de Marly (âgés entre 18 et 50 ans).

Frédéric Gendre demande qui est actuellement incorporé. Alphonse Kilchoer informe qu'il y a Bastien Gendre, Vinko Pavlovic et Benjamin Gaillard.

Henri Gendre remercie le Conseil communal pour son engagement, son excellent travail et la clarté des informations transmises aux citoyens.

Roch Dupraz remercie les personnes qui sont intervenues lors de la rupture de la conduite d'eau. La situation a été rétablie en très peu de temps, ce qui est fort appréciable.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise, syndic, peut clore cette assemblée communale à 21h15 en remerciant les participants pour leur attention, en leur présentant, au nom du Conseil communal, un très bel été et en les invitant à partager le verre de l'amitié ainsi que les douceurs préparées par les citoyennes.

La secrétaire :

Le Syndic :